

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 février 2017
Sous la Présidence de Madame Pauline MARTIN

L'an deux mil dix-sept, le jeudi neuf février à 19h30, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le deux février deux mil dix-sept, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ouzouer le Marché, commune déléguée de Beauce la Romaine, sous la présidence de Madame Pauline Martin.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents :

Baccon : Mme Anita BENIER

Baule : M. Patrick ECHEGUT, M. Thomas VIOLON

Beauce-la-Romaine : M. Bernard ESPUGNA, Mme Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO, M. Philippe POITOU, M. Michel BEAUMONT, M. Jacky LEGUAY, M. Jean-Paul BLONDEAU

Beaugency : M. David FAUCON, Mme Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE, M. Eric JOURNAUD, M. François COINTEPAS, Mme Bénédicte BOUVARD, Mme Laëtitia PLESSIS

Binas : Mme Solange VALLEE

Chaingy : M. Jean-Pierre DURAND

Charsonville : M. Bruno VIVIER

Coulmiers : Mme Elisabeth MANCHEC

Cléry-Saint-André : M. Gérard CORGNAC, M. Claude BOISSAY

Cravant :

Dry : M. Jean-Marie CORNIERE

Épieds-en-Beauce : M. Yves FAUCHEUX

Huisseau-sur-Mauves :

Lailly-en-Val : M. Jean-Pierre FROUX, Mme Anna LAMBOUL, M. Yves FICHOU

Le Bardon : Mme Martine MAHIEUX

Mareau-aux-Prés :

Messas :

Meung-sur-Loire : Mme Pauline MARTIN, M. Laurent SIMONNET, Mme Brigitte PEROL, Mme Frédérique BEAUPUIS, M. Jean-Paul ZAPF-LACROIX

Mézières-lez-Cléry : Mme Danielle COROLEUR

Rozières-en-Beauce : M. Michel POMMIER

Saint-Ay : Mme Marie-Françoise QUERE, M. Serge LEBRUN

Saint-Laurent-des-Bois :

Tavers : M. Philippe ROSSIGNOL

Villermain : M. Alain BRUNNER

Villorceau : M. Thierry GODIN

Conseillers titulaires remplacés par leur conseiller suppléant :

Huisseau sur Mauves : M. Jean-Pierre BOTHEREAU est remplacé par Mme Véronique HAMEAU

Mareau-aux-prés : M. Bertrand HAUCHECORNE est remplacé par M. Didier COURTOIS

Messas : Mme Shiva CHAUVIERE remplacée par Mme Florence THEVOT

Saint-Laurent-des-Bois : M. Jean-Paul ARJONA est remplacé par M. Hubert LIGOUY

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Beauce la Romaine : M. Jean-Paul BEDIUO donne pouvoir à M. Bernard ESPUGNA

Beaugency : Mme Christine BACELOS donne pouvoir à M. David FAUCON

Chaingy : Mme Clarisse CARL donne pouvoir à M. Jean Pierre DURAND

Cléry Saint André : Mme Odile BOURGOIN donne pouvoir à M. Gérard CORGNAC

Saint-Ay : M. Frédéric CUILLERIER donne pouvoir à M. Serge LEBRUN

Conseillers titulaires absents :

Chaingy : M. Laurent LAUBRET

Cravant : M. Christophe PREVOST

Nombre de membres en exercice : 50

Quorum : 26

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres excusés non représentés : 2

Vote pour : 48

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 2 février 2017

Délibération n°2017-36 : Intégration de la Communauté de Communes dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce et désignation des représentants au sein du Comité de Pilotage du SCOT

Rapporteur : M. Jean Pierre DURAND

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est partiellement couverte par deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), celui du Syndicat Mixte du Pays Beauce Loire pour l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaugency et l'ancienne Communauté de Communes du Val des Mauves ; et celui du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud pour l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Il est proposé au Conseil communautaire d'opter pour l'intégration de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans le SCOT où est comprise la majeure partie de sa population, à savoir celui du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

Lors du Conseil communautaire du 11 janvier 2017, l'assemblée a désigné deux représentants au sein du Comité de Pilotage du SCOT du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce. Le nombre de représentants étant fixé à trois, il est également proposé de désigner un troisième représentant.

La désignation des conseillers communautaires au sein du Comité de Pilotage du SCOT du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce doit se faire au scrutin secret, sauf si le Conseil en décide autrement à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ OPTER pour l'intégration de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans le SCOT où est comprise la majeure partie de sa population, à savoir celui du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

2°/ DIRE que l'élection du troisième représentant au sein du Comité de Pilotage du SCOT du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce se fera par vote à main levée ;

3°/ DESIGNER M. Jean-Pierre FROUX représentant titulaire au sein du Comité de Pilotage du SCOT du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, Messieurs Jean Pierre DURAND et Yves FICHOU ayant été désignés par le Conseil communautaire du 11 janvier 2017

4°/ AUTORISER le Président à signer tout document ou tout acte afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président
Pauline MARTIN



Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire

Madame le Président, Pauline MARTIN,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture

Affichage le : / 01 / 2017

Télétransmission le : / 01 / 2017

